Nations Unies S/PV.6825



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6825e séance
Jeudi 30 août 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Bertoux	(France)
Membres :	Afrique du Sud	M. Crowley
	Allemagne	M. Berger
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Sun Xiaobo
	Colombie	Mme Duarte
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Kumar
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Vaz Patto
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham
	Togo	M. M'Beou

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 14 août 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/632)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

12-47497(F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 14 août 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/632)

Le Président : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants d'Israël et du Liban à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2012/673, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/632, qui contient une lettre datée du 14 août 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Azerbaïdjan, Chine, Colombie, France, Allemagne, Guatemala, Inde, Maroc, Pakistan, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2064 (2012).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 10.